



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-114

APPROBATION
DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 JUILLET 2016

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 juillet 2016 et affichée le 25 juillet 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 09 AOÛT 2016

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 2 AOÛT 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi 2 août, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), M. Alain Iafar (par M. Brandon Incana), Mme Karine Mounien (par M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Karine Infante), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Wilfrid Cerveaux), Mme Mikaëla Latra (par Mme Anne-Laure Boyer).

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhoury à 17h58.

Absent (s): M. Hary Auber, Mme Firose Gadon, M. Patrice Payet.

.....
.....

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 5 JUILLET 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil municipal, notamment son article 27,

Vu le rapport présenté en séance le 2 août 2016 relatif à l'approbation du procès-verbal du mardi 5 juillet 2016,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 5 juillet 2016.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 5 JUILLET 2016

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Les Conseillers Municipaux de la Ville du PORT sont priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le **mardi 5 juillet 2016 à 17h à la Mairie.**

En Mairie, le 27 juin 2016

LE MAIRE

Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du 7 juin 2016 P. 01
2. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable P. 22
3. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement P. 52
4. Rapport annuel 2015 sur le Service Public de l'Assainissement Non Collectif SPANC P. 74
5. Plan Local d'Urbanisme – Modification n°05 – Prescription P. 93
6. Construction de deux Logements Locatifs Sociaux par la SEMADER sur la ZAC Rivière des Galets – Garantie d'emprunt de la Ville P. 95
7. Programme National de Renouveau Urbain - Quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute - Modification du Protocole de préfiguration P. 117
8. Approbation des principales caractéristiques du marché d'enquête habitat/familles dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute P. 171
9. Atelier et Chantier d'Insertion « Square Pierre SEMARD et Kabardock » Année 2016 P. 172
10. Note d'information relative au Contrat de Ville 2015-2020 - Bilan 2015 et Programmation 2016 P. 174
11. Approbation des principales caractéristiques du marché de création et impression de supports de communication dans le cadre du groupement de commande entre la ville et le C.C.A.S. P. 177
12. Approbation des principales caractéristiques du marché d'évaluation des risques relatifs à la présence de plomb dans les sols et plan de financement P. 178
13. Convention Territoriale Globale – Camps adolescents – Attribution de subvention P. 180

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq juillet, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de Mme Paulette Lacpatia, 1^{ère} Adjointe.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mickaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Mounien (par M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par Mme Annick Le Toullec), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Infante (par Mme Anne-Laure Boyer), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar). Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhoury à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Olivier Hoarau, M. Hary Auber (absent excusé), Mme Firose Gador.

Ouverture de la séance à 17h10

Mme Lacpatia préside la séance du Conseil Municipal.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mme Lacpatia donne la parole à M. Vali afin qu'il présente une motion relative au rétablissement de l'Etat de droit et d'une paix civile durable à Mayotte.

Affaire 2016-100 - Lecture : M. Vali

MOTION

Rétablissement de l'Etat de droit et d'une paix civile durable à Mayotte

Considérant le climat social difficile dans lequel vit la population mahoraise ;

Considérant l'aggravation des conditions de vie de la population depuis janvier 2016, avec la multiplication d'actions collectives violentes commises sans autre forme de justice ;

Considérant la situation sanitaire des familles victimes ;

Considérant les auspices de la République Française faisant responsabilité de l'État d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur son territoire ;

Considérant la nécessité de rétablir l'état de droit et une paix civile durable à Mayotte par l'arrêt des violences ;

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de demander l'application stricto sensu du droit français (la protection des personnes en danger, le respect des enfants, l'aide humanitaire, le relogement des familles victimes d'exactions, l'exercice de toute voie de recours préalable contre les mesures d'expulsion vers des pays tiers) ;

Article 2 : de solliciter la mobilisation des forces de l'ordre pour garantir la sécurité des personnes et des biens, empêcher toute nouvelle opération de « décasage » et engager les poursuites judiciaires contre leurs auteurs ;

Article 3 : de réclamer l'initiative des hautes autorités françaises et comoriennes afin d'ouvrir des pourparlers portant, d'une part, sur les questions humanitaires et la prévention des naufrages mortels en mer entre Anjouan et Mayotte, et d'autre part, sur la mise en œuvre effective de programmes de co-développement en faveur de l'ensemble de l'archipel.

Affaire 2016-101 – Lecture Mme Lacpatia

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du 7 juin 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, notamment son article 27,

Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2016 relatif à l'approbation du procès-verbal du mardi 7 juin 2016,

Débat :

M. Hippolyte apprécie la pratique des procès verbaux mais regrette ne pas retrouver une traduction fidèle de ses propos.

Mme Auber et **M. Jardinot** demandent à disposer de l'enregistrement des séances du Conseil municipal.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 7 juin 2016.

Affaire 2016-102 - Lecture : M. Mouniata

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics locaux qui s'est réunie le 15 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 21 juin 2016 à la Commission Municipal « Finances et affaires générales »

Débat :

Mme Auber s'interroge sur le nombre d'abonnés, sur le volume d'eau consommé et sur l'augmentation de la taxe de 2016.

M. Hippolyte aimerait avoir un comparatif sur le prix de l'eau et le rendement du réseau avec l'ensemble des communes.

M. Séraphine apporte les réponses aux questions posées.

Mme Auber demande qui paye les pertes.

M. Séraphine dit que le fermier se paie sur sa production. Les pertes sont un manque à gagner pour l'exploitant.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Patrick Jardinot et Mme Valérie Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de production et de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2015,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire 2016-103 - Lecture : M. Mouniata

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics locaux qui s'est réunie le 15 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 21 juin 2016 à la Commission Municipal « Finances et affaires générales »,

Débat :

Mme Auber s'interroge sur le taux de raccordement.

L'administration lui apporte les réponses.

M. Hippolyte souhaite faire le point sur le projet d'utilisation des eaux usées en sortie de STEP.

L'administration répond à la demande.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Patrick Jardinot et Mme Valérie Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte des eaux usées pour l'exercice 2015,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire 2016-104 - Lecture : M. Robert

Rapport annuel 2015 sur le Service Public de l'Assainissement Non Collectif – SPANC

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics locaux qui s'est réunie le 15 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 21 juin 2016 à la Commission Municipal « Finances et affaires générales »,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Patrick Jardinot et Mme Valérie Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2015,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire 2016-105 - Lecture : M. Erapa

Plan Local d'Urbanisme - Modification n°05 – Prescription

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le décret n°2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme et pris application de l'article 51 de la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 prise pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové,

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 juillet 2004 ; modifié les 21 décembre 2006, 19 juin 2008, 26 avril 2012, 28 novembre 2013 et 04 août 2015; mis à jour les 26 mai 2010, 6 juin 2012, 24 mai 2013, 28 mai 2014 et 13 octobre 2014 ; et mis en révision le 28 mars 2013,

Considérant qu'il convient de modifier le Plan Local d'Urbanisme afin de changer la vocation de certains espaces et d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU ;

Considérant qu'il peut être recouru à la procédure de modification n°05 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville du Port dans la mesure des conditions définies aux articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme sont respectées ;

Considérant que conformément à l'article L153-41 du code de l'urbanisme le projet de modification sera soumis à enquête publique ;

Les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et la mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Vu le rapport présenté en séance le 05 juillet 2016 relatif à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme,

Débat :

Mme Auber indique qu'il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce rapport alors que le plan est présenté en séance.

A la majorité (7 abstentions : M. Jardinot, Mme Auber, Mme Le Toullec, Mme Patel, M. Vassinot, M. Payet, M. Hippolyte),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le lancement de la modification n°05 du Plan Local d'Urbanisme,

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Affaire 2016-106 - Lecture : M. Cerveaux

Construction de deux Logements Locatifs Sociaux par la SEMADER sur la ZAC Rivière des Galets - Garantie d'emprunt de la Ville

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de Prêt n°49177 en annexe signé entre la SEMADER, l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Économie – Tourisme – Économie sociale et solidaire » du mercredi 22 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2016 relatif à la garantie d'emprunt de la Ville concernant la construction de deux logements locatifs sociaux par la SEMADER sur la ZAC Rivière de Galets,

Débat :

M. Hippolyte et **M. Jardinot** soulignent le risque pris par la Ville en garantissant ces emprunts.

Mme Aure précise que sans garantie d'emprunt, il n'y aurait pas de construction de logements sociaux.

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 124 522 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 49177, constitué de 2 Lignes de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ; garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMADER dont cette dernière ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité,

Article 3 : de s'engager sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations dans les meilleurs délais à se substituer à la SEMADER pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement pendant toute la durée du prêt, ainsi qu'à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Affaire 2016-107 - Lecture : Mme Lacpatia

Programme National de Renouvellement Urbain - Quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute - Modification du Protocole de préfiguration
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement général de l'ANRU relatif au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en vigueur,

Vu l'arrêté du Conseil d'Administration de l'ANRU du 29 avril 2015 désignant les quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute comme site de priorité nationale au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain,

Vu l'avis du comité d'engagement du 25 février 2016 et les recommandations pour la finalisation du protocole de préfiguration porté à connaissance de la ville par courrier en date du 6 juin 2016,

Vu la délibération n°16062 du 3 mai 2016 portant validation du protocole de préfiguration,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires générales » du mardi 21 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2016 relatif au Programme National de Renouvellement Urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute concernant la modification du protocole de préfiguration,

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les modifications apportées au projet de protocole de préfiguration,

Article 2 : de valider la signature anticipée par le Maire du présent protocole,

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter les différentes participations financières suivant l'avancement du programme.

Affaire 2016-108 - Lecture : Mme Béton

Approbation des principales caractéristiques du marché d'enquête habitat/familles dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 25, 67 à 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires générales » du mardi 21 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2016 relatif à l'approbation des principales caractéristiques du marché d'enquête habitat/familles dans le cadre du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute,

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les principales caractéristiques du projet de marché,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres.

Affaire 2016-109 - Lecture : M. Erapa

Atelier et Chantier d'Insertion « Square Pierre SEMARD et Kabardock » Année 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire,

Vu l'agrément « structure d'insertion par l'activité économique » de l'association AGIDESU, n° de SIRET 3948121200024 conformément à l'article 1^{er} de la loi n°2014-856 du 31 Juillet 2014,

Vu l'agrément Atelier Chantier d'Insertion obtenu en Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Économique du 21 avril 2016 relatif à la mise en place de « l'ACI Square Pierre SEMARD et Kabardock »,

Vu l'accord de cofinancement du TCO pour l'encadrement de l'Atelier Chantier d'Insertion Square Pierre SEMARD et Kabardock en date du 22 juin 2016 dans le cadre de l'appel à projet 2016,

Vu les nouvelles modalités de financement des ACI par instruction DGEFP n°2014-2 du 5 février 2014,

Vu le rapport présenté en séance du 5 Avril 2016 relatif au Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Ville,

Vu le rapport de présentation du projet d'ACI « Square Pierre SEMARD et Kabardock » sur la Ville du Port,

Débat :

M. Hippolyte indique que le fait que le projet d'ACI ait été validé par la CDIAE aurait dû figurer au dossier et qu'il aurait été intéressant de disposer d'un budget de l'action.

Mme Auber demande si les montants indiqués interviennent en plus de ce qui a déjà été attribué à l'AGIDESU.

Mme Aure indique que ces montants interviennent en plus des montants déjà attribués. Ils sont dédiés à ce chantier.

Mme Lacpatia, Mme Latra, Mme Boyer et M. Erapa ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Patrick Jardinot et Mme Valérie Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'atelier chantier d'insertion pour l'aménagement du square Pierre Semard et du Kabardock dont le démarrage est prévu en octobre 2016,

Article 2 : d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 42 000 euros sur l'exercice 2016 au titre du soutien aux chantiers d'insertion, au bénéfice de l'association d'insertion par l'activité économique « AGIDESU ».

Article 3 : d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 26 834 euros sur l'exercice 2016 au titre du soutien aux chantiers d'insertion, au bénéfice de l'association d'insertion par l'activité économique « AGIDESU ».

Article 4 : d'autoriser M. Le Maire à signer tout document y afférent,

Affaire 2016-110 - Lecture : Mme Le Toullec

Note d'information relative au Contrat de Ville 2015-2020 - Bilan 2015 et Programmation 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2014-1575 du 21 décembre 2014 relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulièrement dans les départements d'Outre Mer, à Saint Martin et en Polynésie française,

Vu le décret n°2014-175 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'Outre Mer, à Saint Martin et en Polynésie française,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'ANRU du 15 décembre 2015,

Vu la délibération n°2015-056 du Conseil Municipal de la ville de Le Port du 02 juin 2015,

Vu l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Économie – Tourisme – Économie sociale et solidaire » du mercredi 22 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 05 juillet 2016 relatif au bilan 2015 et à la programmation 2016 du Contrat de Ville de Le Port 2015-2020,

Débat :

M. Hippolyte voudrait comprendre la formulation « ces engagements s'inscrivent de manière transversale dans le budget de la Ville ».

M. Marimoutou indique que des budgets déjà fléchés vers des associations sont orientés vers les projets de la politique de la ville. La ville finance des associations et ces financements permettront la mise en place d'actions dans le cadre du contrat de ville.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte du bilan 2015 et la programmation 2016 du Contrat de Ville de Le Port 2015-2020,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire 2016-111 - Lecture : Mme Latra

Approbation des principales caractéristiques du marché de création et impression de supports de communication dans le cadre du groupement de commande entre la Ville et le C.C.A.S.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 25, 67 à 68 et 78 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires générales » du mardi 21 juin 2016,
Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2016 relatif à l'approbation des principales caractéristiques du marché de création et d'impression de supports de communication dans le cadre du groupement de commande entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale,

Débat :

M. Jardinot veut savoir comment les besoins ont été définis.

M. Marimoutou indique que les besoins ont été évalués en fonction des dépenses réalisées les années précédentes en la matière.

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les principales caractéristiques du projet de marché comme suit :

Lot 1 : Conception de supports de communication	Lot sans minimum et sans maximum
	Montant estimatif des commandes : 120 000 € HT annuel.
Lot 2 : Impression de supports de communication	Lot sans minimum et sans maximum
	Montant estimatif des commandes : 180 000 € HT annuel.
Lot 3 : Impression de supports de communication - lot réservé à une entreprise adaptée et d'insertion par l'économique en application de l'article 13 du décret 2016-360 en date du 25 mars 2016	Lot sans minimum et avec un maximum de 40 000 € HT annuel.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres et pour le compte du groupement de commande formé entre la Ville et le C.C.A.S.

Affaire 2016-112 - Lecture : M. Gaillac

Approbation des principales caractéristiques du marché d'évaluation des risques relatifs à la présence de plomb dans les sols et plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles 25, 67 à 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires générales » du mardi 21 juin 2016,
Vu le rapport présenté en séance le 5 juillet 2016 relatif à l'approbation des principales caractéristiques du marché d'évaluation des risques liés à la présence de plomb dans les sols et au plan de financement y afférent,

Débat :

M. Jardinot demande quels sont les sites tests qui ont été identifiés.

M. Séraphine répond à la question et indique que la Ville a sollicité une cartographie pour mieux appréhender la situation.

M. Hippolyte pose la question des risques sanitaires dans le triangle de l'Oasis.

M. Séraphine précise que, à cet endroit, il y a eu un cas sanitaire qui a démontré une pollution au plomb provenant d'un trafic de batteries. Ce site est répertorié et fera l'objet d'un aménagement spécifique.

Mme Aure complète en indiquant que les études d'aménagement de la zone Oasis continuent avec l'ADEME, le TCO et l'Etat. Le site doit accueillir la nouvelle gare routière.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les principales caractéristiques du projet de marché,

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres,

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

	TOTAL	ARS	ADEME	TCO	Ville
Taux de financement	100%	22%	18%	30%	30%
Montant	280 000 €	60 000 €	50 000 €	85 000 €	85 000 €

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à solliciter les financements auprès des partenaires et à signer les actes correspondants.

Affaire 2016-113 - Lecture : Mme Mahé

Convention Territoriale Globale – Camps adolescents – Attribution de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté en séance du 05 juillet 2016 relatif à l'adoption de la mise en place de camps d'adolescents par l'Association Pour la Jeunesse en Plein Air (APJPA).

Débat :

Mme Auber demande qu'on lui explique le tableau joint.

Mme Aure suppose que Mme Auber parle du montage financier et répond la mise en place de ces camps d'ado fait partie de la CTG qui permet à des opérateurs d'être subventionnés directement par la CAF.

M. Mouniata félicite cette action. La ville donne un intérêt particulier à ces jeunes.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la mise en place de deux camps d'adolescents en juillet et en août 2016 ;

Article 2: d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire en fonctionnement de 38 800 € à l'APJPA ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter la participation de la CAF sur cette action;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

LE MAIRE

